

# Accueil périscolaire mercredi : INFOS

## Capacité d'accueil et horaires d'ouverture

- La capacité d'accueil de la structure est de 30 places en périscolaire
- Le mercredi : **9h à 16h30**

avec possibilité de péri-accueil de : 7h45 à 9h et de 16h30 à 17h45

Inscriptions possibles : Le matin = 9h-12h sans repas ; Toute la journée = 9h-16h30 avec repas et goûter ; L'après-midi = 13h30-16h30 avec goûter.

## Modalités d'inscription et Réservations

Une fiche de renseignements et une fiche sanitaire sont à compléter et signer.

Pour la constitution du dossier d'inscription de l'enfant, il est demandé aux parents de compléter et de remettre :

- \* la fiche de renseignements complétée et signée
- \* la fiche sanitaire de liaison précisant les vaccinations (fournir les pages de vaccinations du carnet de santé), les allergies et les traitements en cours de l'enfant.
- \* une attestation d'assurance en responsabilité civile de l'année en cours
- \* une attestation de la CAF sur laquelle figure le quotient familial

Pour réserver le mercredi :

- ***Vous souhaitez réserver à l'année***

Vous réservez une seule fois en juillet et vous vous engagez sur tous les mercredis de l'année scolaire (sauf ceux pendant les vacances) = cf. bulletin d'inscription ci-joint

- ***Vous souhaitez réserver en fonction de vos besoins sur une période*** = cf. bulletin d'inscription ci-joint

**Une inscription ou une annulation devra être faite au plus tard à 18h le vendredi précédent le mercredi souhaité.**

- ***Vous souhaitez réserver en cas d'urgence (Dans la limites des places disponibles) = contacter l'accueil de loisirs au plus tard à 18h le lundi précédent le mercredi souhaité.***

## Tarifs Péri-scolaire Le mercredi : 9h - 16h30

Un accueil est assuré de 7h45 à 9h et de 16h30 à 17h45

	<u>Tarif par enfant (en €)</u>			
	<u>Péri-accueil matin</u>	ST SATURNIN / MARSAIS /ST PIERRE D'AMILLY	AUTRES COMMUNES	<u>Péri-accueil soir</u>
Autres régimes	1.20	TJ 11.65 M / AM 6.00	TJ 15.30 M / AM 7.65	1.20
Régime général et CAF > 951	1.00	TJ 11.50 M / AM 5.75	TJ 15.00 M / AM 7.45	1.00
Régime général et CAF < 950	0.80	TJ 10.60 M / AM 5.55	TJ 14.20 M / AM 7.20	0.80

TJ: Toute la Journée M: Le Matin AM: L'Après-midi Pour bénéficier des tarifs du Régime général « CAF < 950 » ou « CAF > 951 », vous devez fournir une attestation de quotient familial du mois en cours au moment de l'inscription sur le site « caf.fr ».

Tarif « dépassement d'horaire » : A partir de 17h45, heure de fermeture de l'accueil, tout dépassement sera dû au tarif de 15 euros. Pour une fratrie, le tarif de 15 euros sera appliqué par enfant. Cette amende sera rajoutée sur la facture.

Après 18h30, sans nouvelles de la famille, la directrice informera le Maire ou bien la gendarmerie pour prendre les dispositions nécessaires, conformément à la réglementation.

Les mairies de ST SATURNIN DU BOIS, de ST PIERRE D'AMILLY, de MARSAIS, la CAF17 et la CDC Aunis Sud cofinancent ce lieu d'accueil pour vos enfants.

